

LE BUDGET COMMUNAL

Le budget communal est un outil de gestion indispensable au bon fonctionnement de la collectivité. Chaque année, il détermine les actions qui seront entreprises ; prévoit et autorise les dépenses ainsi que les recettes.

Au terme de l'année 2019, la commune Orée-d'Anjou peut se satisfaire d'une part, de sa capacité à générer des économies puisque l'enveloppe budgétaire liée aux charges à caractère général aura bien diminuée de 10% et d'autre part, du maintien de la dotation de solidarité rurale et de la dotation de solidarité urbaine qui oscillent entre 2,3 et 2,4 millions d'euros. De tels constats permettent d'afficher une capacité de financement de nos investissements qui dépasse une fois encore les 3 millions d'euros. Préparer l'avenir de notre commune peut donc s'envisager sereinement.



BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement s'emploie à résoudre la délicate équation entre stabilité de la fiscalité, baisse des dotations et maintien de la qualité des services de proximité pour les Oréens.

Dépenses de fonctionnement
15 600 000 €

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CONCERNENT TOUS LES FRAIS NÉCESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ COMME L'ENTRETIEN DE VOIRIE, DES BÂTIMENTS, LES SALAIRES DES AGENTS, LES CHARGES LIÉES À L'ACTION SOCIALE, À L'ENSEIGNEMENT, AUX SUBVENTIONS, AUX ASSOCIATIONS...

CHARGES DE PERSONNEL | 6 350 000 €

Maintien de la même enveloppe que l'an dernier.

Le nombre d'agents au terme de l'année 2019 est légèrement inférieur à celui enregistré à la création de la commune nouvelle en décembre 2015. Cette maîtrise des postes permet de maintenir l'enveloppe au niveau de 6 350 000 €.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 2 664 921 €

Subventions aux associations, contributions aux organismes de regroupement (SIEML, Mauges Communauté...), et versement aux budgets annexes (CCAS...).

Là aussi, la collectivité joue la carte de la stabilité avec 2 371 000 € de crédits qui vont permettre de maintenir le soutien à la vie associative et aux actions éducatives (hors et dans le cadre scolaires).

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL | 4 096 052 €

Les achats divers, énergie-électricité, combustibles, carburants, fournitures scolaires, entretien de matériel et terrain...etc.

CHARGES FINANCIÈRES | 295 000 €

Intérêts des emprunts, dettes, autres charges financières.

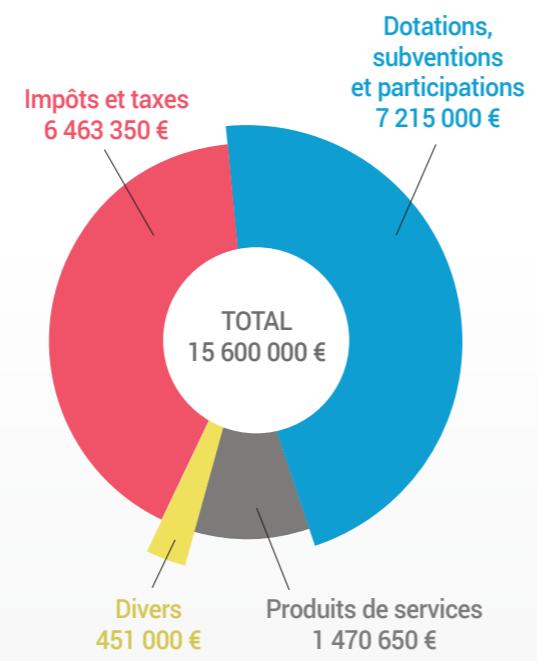
Le niveau d'endettement de la commune étant stable, les charges financières sont maintenues autour des 300 000 €. Fin 2019, le nombre d'années nécessaires pour effacer l'endettement se réduit à 3 (là où la norme voudrait qu'on aille jusqu'à 12 années).

AUTRES DÉPENSES | 2 194 027 €

Charges exceptionnelles, amortissements, provisions, autofinancement...

Recettes de fonctionnement
15 600 000 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SE COMPOSENT DE LA FISCALITÉ (PRODUIT DES IMPÔTS ET TAXES), DES DOTATIONS, DES SUBVENTIONS, DE LA FACTURATION DES SERVICES DE LA COMMUNE (RESTAURATION SCOLAIRE, CENTRE DE LOISIRS, GARDERIE, LOCATION DE SALLES, ETC...) AINSI QUE DE DIVERS EXCÉDENTS (BUDGETS ANNEXES OU RÉSULTAT ANNÉE PRÉCÉDENTE).



BUDGET D'INVESTISSEMENT

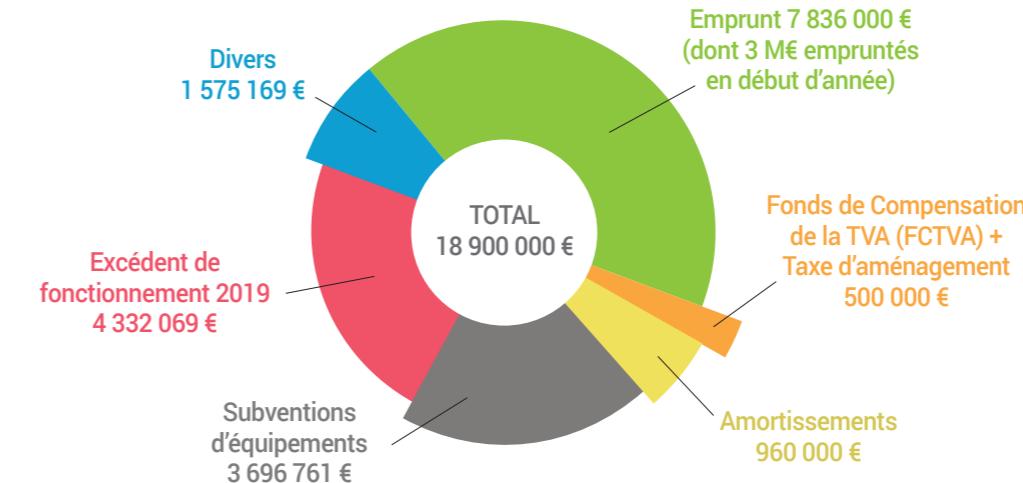
Le budget d'investissement se compose également de dépenses et de recettes qui s'équilibrent. D'une part, du côté des dépenses, les frais liés à la réalisation d'infrastructures (bâtiments, aménagement de voirie) mais également le mobilier, les équipements informatiques. D'autre part en recettes, l'autofinancement et les subventions.

Dépenses d'investissement
18 900 000 €

ELLES COMPRENNENT LES REMBOURSEMENTS DES EMPRUNTS (1 265 000 €, SOIT 6,7% DES DÉPENSES TOTALES), LES TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT, LES ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES. CETTE ANNÉE, PRÈS DE 12 700 000 € ONT ÉTÉ INSCRITS AU BUDGET POUR LES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENTS DESTINÉS À AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET LA QUALITÉ DES SERVICES PROPOSÉS AUX HABITANTS. (CF : PROJETS À VENIR).

Recettes d'investissement
18 900 000 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT SE COMPOSENT DU FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA, DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT, DE L'ÉPARGNE, DES DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE L'ÉTAT, DES EXCÉDENTS ÉVENTUELS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE MAIS ÉGALEMENT DE L'EMPRUNT.



CHIFFRES CLÉS
(HORS LOTISSEMENTS)

34,5 M€
BUDGET COMMUNAL TOTAL

12,6 M€
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT TOTAL

3,9 M€
EPARGNE COMMUNALE DE 2019

8,7 M€
CAPITAL RESTANT à rembourser

2,25 ANNÉES
DURÉE DE désendettement communal (Contre 7 ans pour les communes de même strate et jusqu'à 12 ans pour un niveau d'endettement acceptable)

Le sérieux budgétaire dont les élus ont fait preuve aura permis de respecter les projections annoncées en 2015 quand le choix de créer Orée-d'Anjou a été fait. Ce sérieux budgétaire aura préservé tous les habitants d'une évolution à la hausse de la pression fiscale et ce malgré une harmonisation des taux d'imposition des 9 communes historiques. Les engagements pris ont donc été tenus.